

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 PP 19 convention relative au soutien logistique entre la direction opérationnelle des services techniques et logistiques et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure

Le conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020 par lequel le Préfet de police soumet à son approbation les modalités de la convention 2019-551/BSPP/RC relative au soutien logistique entre la direction opérationnelle des services techniques et logistiques et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative au soutien logistique entre la DOSTL et la BSPP régie par les dispositions des articles L.2512-18 et suivants, L.2522-2, R.2512-16, D.2512-17 et D.2522-1 du code général des collectivités territoriales et par les articles R.1321-19 et s et R.3222-13 et suivants du code de la Défense.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO